



Accueil alterne d'un ascendant

Par **dapu_old**, le **22/10/2007** à **13:15**

Voilà la situation : ma femme a sa mère en début de maladie d'Alzheimer, pour le moment son mari d'en occupe bien. Mais s'il venait à décéder, les enfants seraient obligés de la garder en attendant un placement, or ma femme a peur que si elle commence à garder sa mère, cela devienne définitif car elle a deux frères qui ne s'occupent à peu près de rien à ce sujet.

Est-il possible d'obliger les frères à un accueil alterné ?

Par **Jurigaby**, le **22/10/2007** à **18:39**

Bonjour.

D'un point de vue strictement juridique, vous n'êtes pas obligé de l'accueillir. Vous pouvez simplement être tenu à lui verser une pension. Pension qui est normalement dûe par tous les enfants.

Par **dapu_old**, le **23/10/2007** à **08:34**

merci pour votre réponse, mais quelqu'un qui a la maladie d'Alzheimer ne peut pas rester seule ... et ma femme se sentira obligée ...Donc, aucune obligation des autres descendants ?

Par **Jurigaby**, le **23/10/2007** à **19:23**

Non, juste une simple obligation de pension alimentaire.

Bon courage.